

bulletin du militant



FGM CFDT

- CALIBRÉE : Les conséquences d'une gestion désastreuse ... 2
- En préparation du Conseil Fédéral 3
- Les barèmes minima Ingénieurs et Cadres. De nouveaux textes de lois à connaître 4

RENAULT :

UN PETIT CONFLIT DE GRANDE IMPORTANCE

La dernière grève chez Renault, à la veille et pendant les fêtes de Noël a touché seulement quelques centaines d'ouvriers des presses de l'usine de Billancourt. En ce sens, il s'est agi d'un petit conflit mais qui a revêtu une grande importance car révélateur de deux grands problèmes sociaux du moment : d'une part, la volonté des travailleurs de voir reconnaître leur véritable qualification et garantir le salaire correspondant ; d'autre part, la volonté patronale et briser cette combativité ouvrière en employant les pires méthodes répressives.

Dans le cas présent, profitant du « pont » de Noël, la direction de la Régie n'a pas hésité à faire appel à une officine patronale spécialisée en la matière pour déménager l'outillage de production (les matrices des presses). Pour aller plus vite, l'équipe de déménageurs, de cassieurs devrions-nous dire, a même employé le chalumeau contre les boulons trop résistants. Quelle différence avec les travailleurs occupant leurs ateliers tout en prenant soin des machines et accusés néanmoins de menacer la sécurité de l'outil de travail !

Ainsi, la direction de la Régie Renault, firme nationalisée, a pris la responsabilité de recourir à de telles méthodes que ne saurait désavouer le patronat le plus réactionnaire : Est-ce une consigne gouvernementale ou plus simplement la volonté du nouveau P.D.G., Vernier-Paillez, de s'affirmer auprès de certains chefs qui se sont d'ores et déjà félicités de cette « fermeté ». Il n'empêche que la direction a dû finalement négocier et réintégrer le matériel dans l'usine.

En l'occurrence il ne s'agit pas de déclarer « lorsque Renault tousse, la France éternue » comme une certaine presse qui s'empare de chaque conflit à la Régie pour en faire un test social de valeur nationale. Il n'en reste pas moins que cette grève des ouvriers des presses a mis en valeur, outre l'attitude répressive de la direction, une revendication profonde des métallos : la reconnaissance de leur véritable qualification liée à leur compétence et à leur expérience professionnelle et non à la cotation de poste.

Les ouvriers des presses de Billancourt réclamaient l'intégration au salaire de la prime « de risque » (65 F par mois), c'est-à-dire en fait la garantie de salaire en cas de mutation. Mais cette intégration de la prime supprimait également la seule différence subsistant encore entre leur statut de professionnels « assimilés » (fabrication) et celui des P.1. Rien d'étonnant à ce que la direction ait tout fait pour éviter de satisfaire la revendication de peur d'un mouvement « tache d'huile ».

Mais la direction de Renault, ainsi que les autres patrons de la métallurgie devront tenir compte du désir des travailleurs pour un nouveau système de classifications intégrant la qualification et le salaire correspondant : une réclamation de longue date de la F.G.M.-C.F.D.T. qui, avec la F.T.M.-C.G.T., a refusé de parapher le pseudo accord proposé par l'U.I.M.M. (F.O. et la C.G.C. n'ont pas émis les mêmes réserves !).

Après avoir utilisé les méthodes que l'on connaît, la direction de Renault a accepté de garantir le salaire en cas de mutation des travailleurs des presses et de leur assurer à l'occasion la formation nécessaire à leur classification au niveau P.1 : une reconnaissance de fait, sinon de droit, de la revendication formulée initialement.

Sans doute pour se donner bonne contenance après ce recul la Régie s'est permise la mesquinerie de refuser 4 à 5 millions d'anciens francs pour payer les jours de grève à 50 % alors qu'elle a dépensé près de 100 millions pour régler... le déménagement des machines.





CALIBREE (Drôme)

EN CADEAU DE NOËL, 320 LETTRES DE LICENCIEMENTS

Le 24 décembre, soit la veille de Noël, les 320 travailleurs de la Boulonnerie Calibrée ont eu le triste privilège d'un cadeau particulier et navrant : leur lettre de licenciement !

Cet événement n'a rien eu de surprenant pour les intéressés qui savaient depuis longtemps déjà quelles sérieuses menaces pesaient sur leur emploi. Le fait est simplement venu renforcer leur détermination dans la longue lutte engagée contre la disparition de l'entreprise et les suppressions d'emploi, lutte dans laquelle la section C.F.D.T. joue un rôle prépondérant.

Une gestion déplorable

La Boulonnerie Calibrée (Valence - Drôme) est spécialisée dans le décolletage et la frappe à froid des boulons et vis diverses pour l'automobile. Elle produit environ 4 000 tonnes par an pour toutes les firmes françaises et de nombreuses firmes étrangères.

100 emplois ont déjà été supprimés en 3 ans et parmi les 320 travailleurs, 50 % sont classés O.S. dont 40 % de femmes avec des salaires voisins du S.M.I.C. En septembre et octobre, les horaires ont été réduits à 40 h... mais sans compensation des 3 heures perdues.

En 1972, date à laquelle une première réorganisation se traduit par un licenciement collectif. Samyn « manager professionnel » prend la direction de cette entreprise familiale créée en 1919. Et depuis c'est le déferlement « d'organisateurs » de la Sema (Metra international) officine patronale spécialisée en la matière, dont curieusement l'ancien directeur du département réorganisation n'est autre... que le nouveau P.D.G. de la Boulonnerie Calibrée. Comme quoi l'argent englouti n'est pas perdu pour tout le monde !

Et si les études commandées à la Sema coûtent cher, ce ne serait qu'un moindre mal si elles ne conduisaient pas également l'entreprise au désastre sur tous les plans et sans doute à la faillite d'aujourd'hui.

En 1973, pour se « refaire », le P.D.G. rêve de s'implanter au Mexique. Cette initiative saluée par l'Expansion, à l'époque, attend sa concrétisation. Il n'est pas interdit de rêver.

Fin 1973, l'entreprise fait une acquisition de taille : une presse à forger à froid de 63 tonnes, ultra-moderne et unique en Europe : la National 1 000 - 4. Hélas la

direction a oublié de prévoir une charge de travail suffisante pour amortir cette belle machine. Alors on improvise en cherchant à brader l'engin à Creusot-Loire mais en y mettant les formes : création d'une filiale commune !

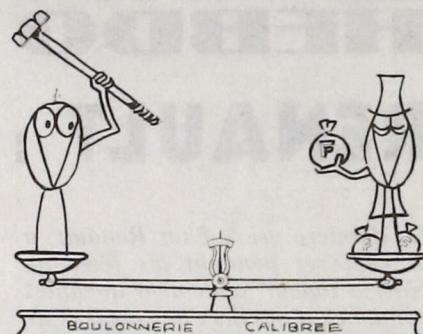
L'action soutenue des travailleurs

Depuis 1962, une section C.G.T. existe dans l'entreprise. Devant son inertie lors du premier licenciement collectif (1972) une section C.F.D.T. s'est constituée. Elle est devenue rapidement majoritaire.

Notre section a sans cesse dénoncé la gestion désastreuse de la direction tout en impulsant avec la section C.G.T. les nombreuses actions qui se sont déroulées dans l'entreprise depuis 3 ans et ont notamment abouti à l'obtention du 13^e mois pour tous au printemps 1975 après 15 jours de grève.

La section C.F.D.T. s'est également opposée à l'éclatement de l'entreprise en plusieurs sociétés distinctes (une par atelier) dont la direction avait fait son cheval de bataille car cela lui aurait permis, paraît-il, de trouver des bailleurs de fond. Cela aurait pu surtout lui permettre de décimer les sections syndicales et de surexploiter les travailleurs.

Depuis l'annonce de difficultés graves et malgré le peu d'informations données au comité d'entreprise, les sections syndicales C.F.D.T. et C.G.T. (la section C.G.C. se manifestant peu) ont multiplié les initiatives pour la garantie de l'emploi : cinq manifestations de l'ensemble du personnel dans Valence, démarches à la Mairie, à la Préfecture, au Ministère du Travail...



Des solutions envisagées ?

Actuellement, il semble que plusieurs solutions sont à l'étude pour la reprise de la Boulonnerie Calibrée.

Seulement ces dernières, intéressées par le potentiel technologique et commercial de Calibrée dans le cadre de la restructuration capitaliste de la Boulonnerie, refusent de garantir tous les emplois.

Staedler (groupe suisse) propose seulement une centaine d'emplois. Quant à G.F.D. (groupe français appartenant à la famille Peugeot et lié à Fontana Italie), ce groupe a la faveur, semble-t-il des pouvoirs publics mais annonce seulement 150 à 200 emplois. G.F.D. avec ses 3 000 salariés dans divers établissements de Franche-Comté et de Haute-Loire est le premier groupe français de Boulonnerie et voudrait bien compléter son monopole sur le marché grâce aux fabrications spécifiques de Calibrée (axes de roue, tiges de culbuteurs, vis de bielles, de culasse...).

Quelle que soit la solution finale, les travailleurs de Calibrée et leur section C.F.D.T. réclament le maintien intégral des 320 emplois et sont décidés à lutter pour cela.



BREF

CLARK (Strasbourg)

Dans cette usine de 700 travailleurs, les horaires hebdomadaires de 43 heures initialement avaient été réduits à 40 heures puis à 32 heures et enfin à 24 heures sans compensation.

La direction ayant ensuite annoncé une période de chômage total pour décembre et février, les salariés ont entamé le 18 novembre une grève illimitée avec leurs sections C.F.D.T. et C.G.T. Malgré l'intervention des forces de police, le conflit a contraint la direction à d'importantes concessions : 36 h payées pour 24 h travaillées (16 h compensées à 50 % avec minimum de 7 F — en vertu de l'accord interprofessionnel du 23 juin 1975 — et 4 h prises en charge par la direction); 28 h payées en cas de chômage total (40 h payées à 50 % plus 8 h réglées par l'employeur); horaires relevés à 40 h du 16 au 28 décembre et jours fériés rémunérés normalement; journées de grève de décembre payées en jours chômés (le conflit a pris fin le 17 décembre); garantie de l'emploi jusqu'au 1^{er} mai 1976...

SIEMENS (Haguenau)

Trois jours de grève dont 1 journée avec occupation ont permis aux 300 salariés et à leur section C.F.D.T. d'obtenir le paiement de 32 h hebdomadaires alors qu'ils n'effectuent plus que 24 h par semaine.

G.A.A.A. (Groupe C.G.E.)

L'emploi des 730 travailleurs de cette entreprise est gravement menacé. Cette situation découle en droite ligne des décisions gouvernementales du 6 aout 1975 concernant la restructuration de l'industrie électro-nucléaire.

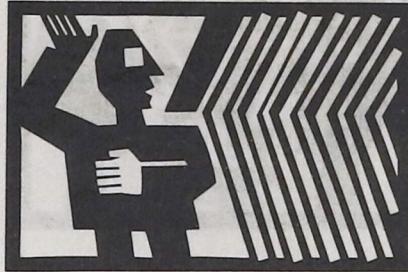
Une délégation C.F.D.T. de l'entreprise a été reçue au Ministère de l'Industrie. Lors de cette entrevue, la section C.F.D.T. a réclamé des garanties de reclassement pour les 200 travailleurs qui pourraient être « mutés » à Framatome et insisté sur la garantie d'emploi des 530 autres salariés.

COMETRAL (Annonay)

Depuis le 21 novembre, les 22 salariés, tous syndiqués C.F.D.T., occupent cette petite entreprise en liquidation judiciaire.

Sous la pression de la lutte, les élus du secteur ont consenti à financer une étude de marché sur l'avenir de l'entreprise. Un accord a été établi avec les travailleurs en grève et la C.F.D.T. afin que ces derniers puissent discuter des données du dossier avec les pouvoirs publics et les réalisateurs de cette étude.

SITUATION GÉNÉRALE ET ACTION REVENDICATIVE



Le prochain Conseil Fédéral aura lieu les 13, 14 et 15 janvier. Les travaux seront axés essentiellement sur les problèmes de situation générale (offensive du pouvoir contre la C.F.D.T., les moyens de notre riposte...) et sur la politique revendicative de la F.G.M. (plate-forme revendicative, processus d'action à engager pour la convention collective nationale, initiatives nationales, unité d'action...).

La dernière commission exécutive fédérale a débattu de ces diverses questions et en a retiré un certain nombre de réflexions et d'interrogations qui seront soumises à l'appréciation du Conseil Fédéral. Voici les données essentielles du débat :

Quelle riposte face à la répression ?

La répression s'est abattue de plein fouet sur la C.F.D.T. à l'occasion de l'instruction, à la demande du gouvernement, du dossier sur une prétenue « tentative de démoralisation de l'armée » par la Cour de Sûreté de l'Etat : des locaux syndicaux ont été perquisitionnés, des militants inculpés et emprisonnés... La police a même profité de l'occasion pour fouiller le domicile, arrêter et interroger des militants C.F.D.T. (Blaupunkt) n'ayant rien à voir avec l'instruction en cours mais coupables... d'avoir participé à un récent conflit.

De cette situation se dégagent les réflexions suivantes :

- Le gouvernement a délibérément pris le risque d'attaquer notre organisation pour masquer les véritables problèmes sociaux (retraite, chômage, flambée des prix...). De même, il a tenté de diviser les forces de gauche tant politiques que syndicales en choisissant le terrain (celui de l'armée) et les cibles de la répression (C.F.D.T., extrême gauche) tout en dénonçant tour à tour le P.S., le P.C. d'une manière habile.
- Le P.C. et la C.G.T. craignant l'amalgame avec le « gauchisme » et « l'antimilitarisme » ont refusé de soutenir clairement la C.F.D.T. dans la riposte. Pour sa part, le P.S. a hésité entre son alliance du programme commun et le soutien à la C.F.D.T., d'où un certain isolement de notre organisation dans un premier temps.
- L'unité d'action a souffert de cette situation alors qu'elle devrait être renforcée face à cette offensive du pouvoir et face à la politique sociale rétrograde du patronat et du gouvernement. De même dans la C.F.D.T., confrontée à ces graves atteintes aux libertés, un certain flottement s'est produit entre le désir d'une spécificité certaine et notre stratégie d'union des forces populaires.
- Ces événements ont posé le problème du respect dans l'organisation des décisions

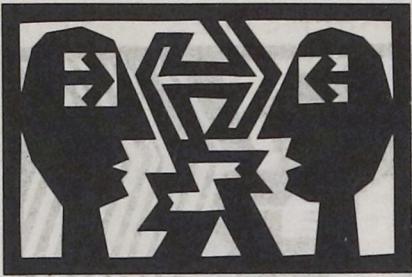
majoritairement et démocratiquement adoptées, en particulier celle concernant la mise en œuvre de la ligne stratégique d'Union des Forces Populaires.

- Enfin, il ne s'agit pas d'oublier les autres problèmes de répression quotidienne dans les entreprises, de passer sous silence les revendications des travailleurs tout en luttant pour les libertés dans tous les domaines de la vie publique...

Comment engager une vaste offensive des métallurgistes ?

Le dernier Conseil Fédéral avait conclu ses travaux par une résolution précisant la politique revendicative de la F.G.M. La commission exécutive fédérale ayant pour sa part examiné la situation actuelle des métallurgistes, a traité de la plate-forme revendicative, du processus de popularisation de celle-ci, des initiatives d'action envisageables pour la faire aboutir. La discussion a notamment porté sur les points suivants :

- Les conditions de travail et de vie des métallurgistes se détériorent (licenciements, chômage partiel, salaires, etc...). Dans le même temps, le patronat accentue sa politique répressive (licenciement de militants syndicaux, de travailleurs actifs dans les conflits, actions engagées devant les tribunaux...). Il y a donc urgence de développer et d'impulser une action syndicale, intense, ce que doit permettre la plate-forme revendicative.
- L'objectif prioritaire des luttes est la négociation avec l'U.I.M.M. de la convention collective nationale Métallurgie. Les diverses actions au niveau des entreprises, relayées par des initiatives fédérales, doivent réunir le rapport de forces suffisant pour imposer cette convention prenant en compte nos revendications essentielles.
- Dès la publication de la plate-forme, élaborée par le C.F., chaque section et syndicat devront en informer les travailleurs, porter le débat devant eux sur nos objectifs d'action. Le nécessaire devra être fait pour mener une action unitaire avec la C.G.T. qui poursuit le même objectif. Il reste à examiner de quelle façon la F.G.M. peut aider à la popularisation des objectifs auprès des militants et quelles actions nationales seront nécessaires pour une meilleure coordination des luttes.
- Dans l'immédiat, chaque section doit engager l'action sur les classifications. En effet, d'ici fin février, les directions d'entreprise doivent appliquer « l'accord » classifications (signé par F.O. et C.G.C.). Il y a nécessité de prendre garde aux modalités de cette application et de faire prévaloir nos orientations en la matière.



EVOLUTION DES PRIX EN NOVEMBRE

L'indice national des prix de l'I.N.S.E.E. s'élève, pour le mois de novembre, à 157,3 (sur la base de 100 en 1970). Ce qui représente une augmentation des prix de : 0,6 % d'octobre à novembre 1975 et 9,9 % de novembre 1974 à novembre 1975.

L'indice C.F.D.T. laisse apparaître une hausse de 0,8 % en novembre (soit + 13,4 % en un an).

AUGMENTATION DU S.M.I.C. AU 1^{er} JANVIER 1976

A compter du 1^{er} janvier, le taux horaire du S.M.I.C. (Salaire Minimum de Croissance) au-dessous duquel aucun salarié ne peut être payé, est de 7,89 F. Ce qui correspond, sur la base des 40 heures hebdomadaires, à un salaire minimum mensuel de 1 372,86 F. Ce salaire est manifestement insuffisant pour vivre décemment aujourd'hui ; la C.F.D.T. revendique quant à elle, un minimum mensuel de 1 700,00 F (soit 9,75 F de l'heure).

NOUVEAU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le montant du plafond de la Sécurité Sociale (c'est-à-dire le salaire qui sert au calcul des cotisations de la Sécurité Sociale) est fixé pour l'année 1976 à 37 920 F par an, soit **3 160,00 F par mois**. L'augmentation par rapport à 1975 est de 14,9 %.

Par ailleurs, dans le cadre des solutions aux problèmes financiers de la Sécurité Sociale, une première réforme entre en vigueur dès le 1^{er} janvier : l'augmentation des taux de cotisations « maladie » (cotisation du salarié : 1,50 % de la totalité du salaire au lieu de 1 %) et « vieillesse » (3,25 % sur la partie du salaire inférieure au plafond, au lieu de 3 %).

RÉDUCTION DE LA DURÉE MAXIMALE DU TRAVAIL

Une loi du 27 décembre 1975 (publiée au Journal Officiel du 30 décembre 1975), applicable au 1^{er} janvier 1976, vient de réduire la durée maximale hebdomadaire du travail. Le maximum absolu est désormais de **52 heures** par semaine (au lieu de 57 heures précédemment) ; la durée moyenne, calculée sur 12 semaines consécutives, ne pourra pas dépasser **48 heures** (au lieu de 50 heures).

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Assemblée Générale
C.R.I. - U.N.I.R.S.

Les listes pour l'Assemblée Générale de la C.R.I.-U.N.I.R.S., ainsi que les professions de foi doivent être déposées pour le 31 janvier 1976.

AU SERVICE DE L'ACTION

C'est bien connu : « pas d'action sans information ». Pour sa part, la F.G.M. a réalisé un effort important pour apporter à ses militants une information syndicale détaillée à travers le bulletin du militant hebdomadaire (dont voici le second numéro) et le bulletin du militant mensuel (dont le premier numéro « nouvelle formule » paraîtra fin janvier).

Vous trouverez dans l'hebdo différents aspects de l'actualité syndicale et dans le mensuel des sujets de réflexion et d'analyse, toutes informations au service de l'action.

Encore faut-il que chaque section, que chaque syndicat abonne le plus grand nombre de ses militants à ces deux journaux complémentaires. Il s'agit de faire vite !

Chaque section syndicale doit consacrer rapidement une réunion à ce sujet et envoyer les formulaires d'abonnements à la Fédération.

BAREME DES APPOINTEMENTS MINIMA GARANTIS INGENIEURS ET CADRES

Nous ne reprenons ci-dessous que les articles ayant subi des modifications par rapport à l'accord de décembre 1974. L'article 4 n'indique une hausse que de 4 % pour la révision.

Article 2 - Barème :

Le barème des appointements minima correspondant à un horaire de travail hebdomadaire de 40 heures est le suivant :

I - POSITION I

Années de début :

21 ans	2 202
22 ans	2 496
23 ans et au-delà	2 789

majoration par année d'expérience acquise au-delà de 23 ans dans les conditions prévues à l'article 3 de l'accord du 3 novembre 1969, dans la limite de trois périodes d'un an : 294.

II - POSITION II

Position de début	3 670
Après 3 ans en position II dans l'entreprise	3 964
Après une nouv. période de 3 ans	4 184
Après une nouv. période de 3 ans	4 404
Après une nouv. période de 3 ans	4 588
Après une nouv. période de 3 ans	4 771
Après une nouv. période de 3 ans	4 955

III - POSITION III

Position repère III A	4 955
Position repère III B	6 606
Position repère III C	8 808

Pour l'instant, seuls C.G.C. et F.O. ont apposé leurs signatures sur cet accord du 19.12.75, qui est applicable au 1^{er} janvier 1976.

• BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

• Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50.

• Le directeur de la publication :
Albert MERCIER.

• Composition et impression :
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle - 57000 METZ.

• Abonnement : 61 F par an.
Cet abonnement comprend le B.M. hebdomadaire et mensuel.
L'abonnement à l'Hebdo seul n'est pas possible.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

• Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

• C.P.P.A.P. N° 636 D 73.